

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2014

Nombre de conseillers en exercice : 19

Votants : 19

Le dix juin deux mille quatorze, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Coarraze s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Jean SAINT-JOSSE, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2014

Présents : Jean SOUVERBIELLE, Alain GARCES, Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT, Sylvie GARCIA, Christine MEUNIER Adjoints, Alain LASSERRE, Anne-Marie PEYRAS, Josie IRIBARNE POMMIES, Viviane POLA, Isabelle MARTINEZ, Céline SEDZE, Guillaume RYCKBOSCH, Marie-Agnès MENORET ULTRA, Thierry PENOUILH, Catherine VIGNEAUX.

Secrétaire de séance : Josie IRIBARNE POMMIES

Absents excusés :

Laurent GABEN qui a donné procuration à Sylvie GARCIA

Jean LATAPIE qui a donné procuration à Jean SAINT-JOSSE

Michel LUCANTE qui a donné procuration à Marie-Agnès MENORET-ULTRA

La séance est ouverte par l'adoption du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2014.

Demandes de subventions pour les travaux de toiture de la salle de sport

Jean SOUVERBIELLE, adjoint au maire, explique au conseil que la toiture de la salle de sport a un besoin urgent d'être réparée.

La salle a été construite en 1985, il ya aujourd'hui des infiltrations d'eau par la toiture et la partie située au-dessus des vestiaires est abimée.

Le coût estimatif de ces travaux de réparation s'élève à 39 736 € HT

Il est nécessaire de réaliser ces travaux durant l'été 2014, pendant les vacances scolaires, de façon à ce que le lycée professionnel et les associations puissent utiliser la salle dès la rentrée de septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander les subventions les plus élevées possibles à M. le Président du Conseil Régional et à M. le Président du Conseil général.

Licence IV de la Vieille Auberge

M. le Préfet a informé le maire par courrier de ce jour du projet de transfert de la licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie exploitée jusqu'au 28 février 2014 par Mme Martine PALLARES GIL au n°2 avenue de la gare.

La licence de la Vieille Auberge est la dernière qui reste dans le centre bourg. Afin d'éviter qu'elle soit transférée dans une autre commune, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de se porter acquéreur de cette licence.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	OBSERVATIONS
SAINT-JOSSE	Jean	Maire		
SOUVERBIELLE	Jean	Adjoint		
GARCES	Alain	Adjoint		
BASSE-CATHALINAT	Jean-Pierre	Adjoint		
GARCIA	Sylvie	Adjointe		
MEUNIER	Christine	Adjointe		
LASSERRE	Alain	Conseiller		
LATAPIE	Jean	Conseiller		
PEYRAS	Anne-marie	Conseillère		
IRIBARNE POMMIES	Josie	Conseillère		
POLA	Viviane	Conseillère		
MARTINEZ	Isabelle	Conseillère		
GABEN	Laurent	Conseiller		
SEDZE	Céline	Conseillère		
RYCKBOSCH	Guillaume	Conseiller		
LUCANTE	Michel	Conseiller		
VIGNEAUX	Catherine	Conseillère		
MENORET ULTRA	Marie-Agnès	Conseillère		
PENOUILH	Thierry	Conseiller		

